

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

Convocation du 7 septembre 2021

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le **lundi 13 septembre 2021 à 20 heures**

Salle au-dessus de la bibliothèque (25 contour de l'Eglise)

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 9 juin 2021,
- Convention déneigement CCHF,
- Avis du conseil sur l'aménagement foncier,
- SIECF Redevances d'occupation du domaine public,
- Exonération de la taxe d'aménagement communale Abris de jardin,
- Retrait des membres adhérents SIDEN-SIAN (Communes de LIEZ, GUIVRY, AUXI-LE-CHATEAU et MAING),
- Bibliothèque : Modification du règlement intérieur et gratuité,
- Recours au contrat d'apprentissage,
- Questions diverses

Présents : MM. ALIBERT Francis, BLONDEEL Christophe, CAGNIART Philippe, COLAERT Stéphane, DECAD Stéphane, DECOKER Laurence, FOUCKE Angélique, LE CORRE Ludovic, LEMOYNE Geoffrey, LEDEIN Irène, MASINGUE Christian, MENEBOO Antoine et VERMERSCH Patrice.

Excusées : MM CHANCELIER Claire et PRUVOST Alicia

Absents représentés par pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur LE CORRE Ludovic

Approbation du procès-verbal du 9 Juin 2021 :

Vote à l'unanimité

Convention déneigement CCHF

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une convention sera signée entre la Communauté de Commune des Hauts de Flandre, la commune et les agriculteurs pour assurer le déneigement sur la commune.

Question de Monsieur Christophe Blondeel :

Comment cela se passe ? Qui est le donneur d'ordre

Réponse de Monsieur le Maire : C'est le maire

Monsieur Christophe Blondeel : sur toutes les routes du village ?

Monsieur le Maire : Oui les axes principaux.

Vote à l'unanimité

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

Avis du conseil sur l'aménagement foncier

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans la commune de Crochte avec extensions sur la commune de Steene.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Blondeel sur le sujet.

Monsieur Blondeel : Quand il y a eu l'étude de l'aménagement foncier, elle a été faite sur un périmètre plus large que la version finale. Il y a eu une demande d'extension de l'aménagement sur Pitgam et sur Steene. Plusieurs exploitants de l'autre côté de la voie Romaine coté Pitgam étaient contre.

Il a donc été décidé de ne pas déborder sur cette commune lors de la commission.

Par contre la commission a décidé que l'aménagement comprendrait la bande sur Steene car les terrains sont très enclavés entre eux.

Monsieur Cagniard demande :

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de partage avec Bissezele ou Socx car on partage aussi des terrains avec eux ?

De toute façon cela concerne les agriculteurs ?

Monsieur Blondeel répond :

Car à l'époque Crochte ne l'a pas souhaité.

Oui, cela concerne essentiellement les agriculteurs

Monsieur Meneboo demande :

Qu'est-ce qu'on doit délibérer ?

Madame Ledein demande :

C'est quoi la question ?

Monsieur le Maire réitère l'énoncé de la délibération.

Nous devons délibérer pour ou contre l'extension de l'aménagement foncier vers Steene.

Vote à l'unanimité

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

SIECF Redevances d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux provisoires, pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et d'occupation du domaine public télécommunication aériens et souterrains.

Vote à l'unanimité

Exonération de la taxe d'aménagement communale des abris de jardin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Cette délibération a déjà été rendu en date du 2 juin 2020 mais suite au courrier de la préfecture, il est demandé au conseil de redélibéré car cet article ne prévoit pas d'exonération pour les abris bois et abris à vélos

Il est proposé au conseil d'exonérer en totalité la taxe d'aménagement communal pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Vote à l'unanimité

Retrait des membres adhérents SIDEN-SIAN

Retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN – SIAN
Compétence C5 « Défense Extérieur Contre l'Incendie »

Retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN – SIAN
Compétence C5 « Défense Extérieur Contre l'Incendie »

Retrait de la communauté de communes du ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU (Pas de Calais)
Compétence C3 « Assainissement non collectif »

Retrait de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord)
Compétence C « Eau Potable »

Vote à l'unanimité pour les 4 communes

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

Bibliothèque : modification du règlement intérieur et gratuité

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commission information, communication, fêtes et cérémonies, bibliothèque et personnes âgées a étudié un nouveau fonctionnement pour la bibliothèque.

De cette étude, en résulte un nouveau règlement et la proposition de la gratuité de l'adhésion annuelle.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cagniard pour la lecture du nouveau règlement intérieur.

Vote à l'unanimité

Recours contrat d'apprentissage

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers pour les questions diverses :

- Monsieur Vermersch (Travaux)

Des travaux de renforcement de fossé ont été effectués par la CCHF, rue Meuninck straete pour aller vers Bissezeele.

Benne à déchets verts, malheureusement les incivilités se poursuivent, nous retrouvons toujours autant de sacs. Nous risquons la suppression de la benne du SIROM.

Monsieur le Maire précise que très prochainement sera posé un panneau avec la signalétique du SIROM informant sur ce que la benne accepte ou n'accepte pas et les risques encourus.

Comme annoncé dans les vœux de Monsieur le Maire, la commune va compléter les illuminations de Noël de la route du Collège par le biais de la commission travaux.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

Je vous informe également que le village a été victime d'une dégradation au niveau de deux candélabres quartier des Santolines (comme Bissezele et Socx). Le ou les auteurs ont essayé de dérober les fils en cuivre. Ils ont échoué, le coût des réparations s'élève à environ 800 euros.

Pour la rentrée des classes, des travaux ont été effectués à l'école Marcel Aymé, nettoyage de la cour, protection de la descente d'eau, réfection de la clôture.

Concernant l'entretien du cimetière, ce dernier a été compliqué à désherber et ce, compte tenu des conditions météo, mais suite au travail des employés communaux, nous constatons une amélioration.

Je tiens à vous signaler que nous avons toujours un souci avec le compteur communal de la rue des Hortensias. Celui-ci n'est toujours pas référencé chez ENGIE.

L'institut de la langue régionale flamande (ANVT) a pris attache avec la mairie afin de proposer ses services (panneaux entrés de ville, bibliothèque, etc. etc.)

A la demande de Monsieur Blondeel, nous avons effectué une vérification concernant les chemins qui entourent notre village, afin d'observer le bon entretien par la CCHF. Le résultat est satisfaisant.

Nous avons également vérifié la faisabilité, suite à la demande d'un agriculteur, de faire passer des semi-remorques vides par le quartier des Hibiscus pour charger des betteraves rue Mulle Straete pendant la journée (durée prévue deux heures).

Ceci afin d'éviter que toute la chaussée route du collège vers Pitgam ne soit recouverte de boue.

L'agriculteur s'engage à prévenir les habitants du quartier des Hibiscus et à nettoyer la chaussée après son passage.

C'est la solution la plus pérenne qui va engendrer le moins de désagréments possibles pour les habitants et l'agriculteur.

J'ai également pris attache avec nos aînés qui se réunissent actuellement à côté de la bibliothèque contour de l'église.

Nos aînés m'ont fait part de leur mécontentement relatif à la mise à disposition de cette salle aussi bien pour l'espace (trop petite) que du bruit (trop bruyante). J'ai donné mon accord pour qu'ils regagnent la salle communale comme avant, après l'avis de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire m'informe avoir déjà donné son accord il y a 3 semaines à Monsieur Bernard BOUDENS, président de l'association des aînés.

- Monsieur Alibert :

Informe le conseil d'une bonne participation aux différents ateliers du cinéma organisé sur la commune en partenariat avec la CCHF.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

- Monsieur Masingue :

Signale la présence d'un nid de poule devant son domicile. Est-il possible de refaire une réparation du macadam ?

Monsieur Vermersch : passera voir

- Monsieur Le Corre :

Restauration scolaire

Suite au renouvellement du marché public de la restauration scolaire, un nouveau fournisseur a été retenu car il répondait mieux aux critères définis dans le cahier des charges. La prestation de fourniture des repas a été confiée à API Lys restauration. Ce renouvellement de marché entraîne une baisse du prix des repas pour les parents, les repas passent de 2,95€ à 2,55€ sans perdre en qualité.

ALSH

Les trois semaines de l'ALSH se sont bien déroulés avec une bonne fréquentation et de bons retours sur les activités réalisées. Merci à Proxi Services pour l'organisation et l'animation de ce centre aéré.

Conseil municipal des jeunes

Le prochain conseil municipal des jeunes aura lieu le Mardi 14 septembre à 17h45

Ordre du jour :

Retour sur la lettre au sénateur Wattebled : invitation des élèves de la classe de CM1/CM2 et CM2 passés en 6^{-ème} pour aller visiter le sénat le mercredi 13 octobre 2021

Organisation de la manifestation nettoignons la nature le samedi 25 septembre 2021.

Collège du Looweg

Je vous informe que Monsieur Peenaert prend ses fonctions au collège du Looweg comme principal en remplacement de Madame Libier.

- Madame Decoker :

La réunion des associations aura lieu le mardi 21 Septembre 2021 à 18h30, salle communale.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

- Monsieur Cagniard :

Point l'USCBVB :

L'assemblée générale a eu lieu ce dimanche 12 septembre 2021. Les prochaines adhésions seront de nouveau gratuites pour les joueurs déjà inscrits. La section du Badminton demande l'autorisation à Monsieur le Maire d'avancer la séance de badminton le mercredi à 18h00 à la place de 18h30.

Monsieur le Maire donne son accord.

Bibliothèque :

Lors de la réunion du jeudi 2 septembre 2021, nous avons travaillé sur le nouveau règlement intérieur instituant le retour à la gratuité de l'adhésion à compter du 1 octobre 2021 pour la commune de Crochte et les communes voisines. Le compte rendu vous a été envoyé.

Comme il vient d'être adopté, nous espérons qu'il y aura plus d'adhérents.

Comité des fêtes :

Lors de la réunion du 2 septembre 2021, nous avons fait un point sur les prochaines manifestations jusqu'à la fin de l'année. Le compte rendu vous a été envoyé. Les réservations et commandes vont pouvoir se faire.

Madame Decoker va animer un atelier BD à la bibliothèque durant les vacances de Toussaint.

Nous étudions avec Monsieur Alibert la possibilité d'organiser un spectacle de théâtre.

Monsieur Alibert contacte également Anthony de la CCHF pour prévoir un concert dans l'église durant les vacances de Noël et aussi durant les prochaines vacances de cet été.

City stade :

La commune finance de manière importante le secteur de l'enfance, elle finance beaucoup moins le secteur des seniors et des adultes.

Par contre, pour les adolescents, il n'y a pas grand-chose. Une étude sur rénovation du city stade serait bien nécessaire pour faire des choix par exemple ériger un grillage très haut pour empêcher que les ballons aillent dans le champ.

Monsieur Le Maire doit examiner toutes les demandes en particulier celle du conseil municipal des jeunes pour la création de jeux, et signal qu'il n'a jamais empêché la commission des fêtes et cérémonies d'animer des activités ou autres pour les seniors. Mais rappel que le Covid 19 a fortement limité toutes les activités.

Ancienne mairie

Monsieur Cagniard fait la remarque que l'état du toit de l'ancienne mairie est inquiétant.

Monsieur le Maire répond qu'il en a tout à fait conscience, que ce n'est pas d'aujourd'hui.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021

- Monsieur Blondeel :

Par rapport à ma question du dernier conseil. Peut-on dire aujourd'hui à un lotisseur que la définition de la zone constructible soit associée à un fossé ou une route afin que les 3m soit sur la zone constructible et non pas en bordure du champ voisin.

Monsieur le Maire répond : non je n'ai pas eu la réponse sur le sujet.

Par rapport au futur lotissement, 2 lotisseurs sont passés en mairie montrés leur pseudo-projets mais rien de plus.

Le PLUI n'a pas encore été validé par l'état. Il faut attendre de voir ce que vont donner ces derniers quand ils seront plus aboutis et devront répondre au PLUI.

Monsieur Blondeel : Par rapport à la Paradis Straete les travaux de l'année dernière ont été un échec. Le re gravillonnage de cette année n'a rien amélioré au contraire. Bissezeele a refait une belle route de son côté pourquoi ?

Monsieur le Maire répond que la commune de Bissezeele a refait cette route suite à l'étude sur les voiries qui remonte de plusieurs années et sûrement avec l'aide de son enveloppe voirie ; Concernant Crochte depuis quelques années l'enveloppe voirie est gelée pour le projet de future salle des fêtes, pour les travaux de voirie et nous en aurons bien besoin.

Monsieur Blondeel : Par rapport à la fibre elle arrive au poteau devant chez moi par la voie romaine puis après plus rien. Est-ce normal ?

Monsieur Vermersch répond qu'il va se renseigner car il pense que la suite arrive de l'autre côté.

Monsieur Blondeel : Par rapport à la grande longueur du jardin au rdc du centre aéré, n'est-il pas possible d'étudier la mise en place d'un jardin partagé ?

Monsieur le Maire répond : Ce jardin est utilisé par le centre aéré l'été et il parait difficile de laisser l'accès à des personnes qui jouxte l'arrière d'autres propriétés privées.

- Monsieur Lemoyne :

Rejoint Monsieur Alibert en ce qui concerne le retour des enfants sur les ateliers du cinéma cet été

En venant de Steene, le panneau indiquant Crochte sur la départementale est effacé. Peux t-on faire une demande pour le remplacer ?

Monsieur le Maire répond que oui et explique que le problème est que ce panneau est sur une départementale et aussi sur la commune de Steene.

Monsieur le Maire doit s'entretenir prochainement avec Monsieur le Maire de Steene et lui en parlera.

Fin de séance à 22h06.